

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2013

SIMPLIFICATION DES RELATIONS ENTRE L'ADMINISTRATION ET LES CITOYENS - (N° 1276)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL29

présenté par
M. Fourage, rapporteur

ARTICLE 1ER A

A l'alinéa 23, substituer aux mots :« qu'elles », les mots : « que ces dispositions »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.